

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	15
<u>Présents</u>	11
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, Mme Isabelle DEBECKER, Mme Denise HERTH, M. Charles GRAFF, Mme Adrienne CAMPILLO, M. Michel JENATTON	
<u>Absents excusés et non représentés</u>	0
<u>Absents non excusés :</u>	0
<u>Ont donné procuration :</u>	4
Mme Karine RISBOURG à Mme Patricia ROLLAND	
M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER	
Mme Catherine WEIGEL à Mme Denise HERTH	
Mme Natacha MEYER à Mme Adrienne CAMPILLO	
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Adrienne CAMPILLO	
<u>Secrétaire auxiliaire de séance :</u> Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie	

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 08 décembre 2023 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2023

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 : installation d'un système de vidéoprotection
B) Travaux d'aménagement de la rue du Repos : attribution du marché

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) Alinéation du premier étage et de 3 salles de l'entresol de l'ancien CPI – avis des conseillers municipaux

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
B) Informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la vente du premier étage et de 3 salles de l'entresol de l'ancien CPI va être signée sous peu avec les dentistes. Le point suivant est donc retiré de l'ordre du jour

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) ALINEATION DU PREMIER ETAGE ET DE 3 SALLES DE L'ENTRESOL DE L'ANCIEN CPI – AVIS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 24 novembre 2023 a été adressé aux conseillers le vendredi 1^{er} décembre 2023. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Karine RISBOURG, excusée avec procuration donnée à Mme Patricia ROLLAND et M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER. Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du vendredi 24 novembre 2023,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

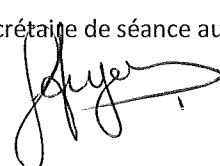
Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années maintenant la commune d'Eschentzwiller, à l'instar de la tendance nationale doit faire face à un accroissement des actes d'incivilités et de vandalisme à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

Le lancement d'une étude a démontré, en accord avec les gendarmes référents en matière de sécurité sur le secteur la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection à certains endroits de la commune.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi faire diminuer les actes de délinquances. Pour atteindre cet objectif il est envisagé la mise en place d'un système de vidéoprotection composé de 15 caméras fixes, aux emplacements suivants :

- Entrées de l'agglomération
- Plateau sportif et aire de jeux (avec vue sur les écoles)
- Ronds-points du village
- Salle polyvalente
- Mairie

Le coût prévisionnel (caméras panoramiques, caméras tube, caméras de lecture de plaques d'immatriculation, serveur informatique, installation) s'élève à 69.168,80 € H.T.

Par circulaire du 11/10/2023, la préfecture présente les projets subventionnables au titre de la DETR et DSIL 2024.

La vidéoprotection entrant dans le cadre de ce dispositif, un soutien de l'Etat pourrait être attribué.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

Coût en euros H.T. : 73.059,80

Subvention DETR sollicitée : 60% soit 43.835,88 €

Financement communal : 40% soit 29.223,92 €

L'échéancier de réalisation de ce projet pourrait être le suivant :

1^{er} semestre 2024 : consultation des fournisseurs

2^{ème} semestre 2024 : commencement des travaux et réception

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
VU la circulaire relative à la DETR et la DSIL 2024 du 11/10/2023,
SUR proposition de Monsieur le Maire
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2024

DEMANDE que le montant global de ces travaux soit inscrit au BP 2024 en investissement dépenses à l'article 2188 de la M57

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR 2024

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération

SOLLICITE Monsieur le Maire pour lancer une consultation de différentes sociétés selon le code des marchés publics actuellement en vigueur dès que le BP 2024 aura été voté par l'assemblée délibérante

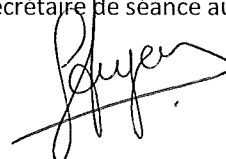
Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



DONNE L'AUTORISATION à Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

B) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU REPOS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération prise dans sa séance du 25/11/2022, les conseillers ont approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Repos avec la CEA. Lors de la séance du 26/05/2023, les conseillers ont autorisé Monsieur le Maire à procéder à la publication de l'appel d'offres et l'ont autorisé à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CEA.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence paru le 22 octobre 2023 dans le journal l'Alsace et sur le site internet SAFETENDER, les sociétés ont pu déposer leurs offres jusqu'au vendredi 01 décembre 2023 à 12h.

La commission « appel d'offre » s'est réunie le mardi 05 décembre 2023 à 17h afin d'étudier et d'analyser les offres déposées.

Aussi, il convient maintenant au conseil municipal d'attribuer le marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Repos, afin que ces derniers puissent commencer dans les meilleurs délais.

Le tableau récapitulatif des offres est mis à la disposition des conseillers sur l'ANNEXE 1.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

VU la délibération du conseil municipal prise dans sa séance du 25/11/2022,

VU la délibération du conseil municipal prise dans sa séance du 26/05/2023,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire

SUR proposition de la commission « appel d'offre » réunie le 05 décembre 2023,

SUR proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'attribuer le marché concernant les travaux d'aménagement de la rue du Repos à l'entreprise PONTIGGIA de Wittenheim pour un montant HT de 169.407,72 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) ALINEATION DU PREMIER ETAGE ET DE 3 SALLES DE L'ENTRESOL DE L'ANCIEN CPI – AVIS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

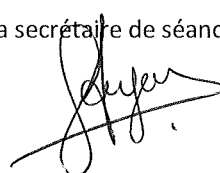
Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



Point retiré de l'ordre du jour.

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- De Maryline BROBECK, adjoint administratif, et de Steve BLANKENBERGER suite à la naissance de Lucy.

B) DIVERS

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire

